

le septantecinq

Epreuves d'admission : du 27 août au 5 septembre 2024 : Travail pratique des étudiant*s à envoyer par mail entre le 27 août et le 30 août et entretien individuel entre le 3 et 5 septembre. Délibérations : le 6 septembre 2024

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ADMISSION

Les documents en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction jurée en langue française (sauf pour le néerlandais, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol)

DOCUMENTS D'IDENTITE

Etudiant belge: carte d'identité	La lecture de vos coordonnées reprises dans la puce de votre carte d'identité se fera à l'école
UE: photocopie recto verso de la carte d'identité nationale ou document d'identité délivré en Belgique.	
Hors UE : document d'identité délivré en Belgique (permis de séjour) et /ou passeport avec Visa.	Valable pour toute l'année académique en cours

CERTIFICATS ET DIPLOMES**Certificat ou diplôme belge de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)**

Si obtenu en 2024	Formule provisoire cachetée et signée par la Direction de l'établissement
Si obtenu avant 2024	Diplôme homologué

Certificat ou diplôme étranger (Service des Equivalences : www.equivalences.cfwb.be)

Si vous avez fait vos études secondaires à l'étranger vous devez impérativement faire une demande d'équivalence de votre diplôme auprès du service des équivalences en Belgique.

Si vous possédez déjà cette équivalence	1. Décision d'équivalence des études secondaires supérieures ET 2. Diplôme ou certificat étranger + Relevé de notes général
Si vous êtes en attente de la décision d'équivalence	1. Diplôme ou certificat étranger certifié conforme ET 2. Relevé de notes certifié conforme ET 3. Preuve du dépôt de la demande d'équivalence ou équivalence provisoire

SI CERTIFICAT de fin de secondaires OBTENU AVANT 2024: CURSUS POST SECONDAIRE: Justificatifs pour les années 2019/2020,2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024

Pour chaque année à justifier, les justificatifs doivent couvrir au minimum les mois de septembre à juin

Si vous avez fait des études	Attestation de début et de fin de fréquentation scolaire, nombre d'heures de cours et mention Réussite, Echec ou Abandon et nombre de crédits acquis et non acquis
Si vous avez déjà fait des études supérieures dans un établissement d'enseignement de la CFWB (en Belgique donc)	Attestation d'apurement de dettes venant du dernier établissement supérieur fréquenté.
Si vous avez effectué des activités professionnelles	Attestation de l'employeur avec dates début et fin d'activités + fiches de paie et attestation des horaires de travail.

Si vous étiez inscrit.e au chômage et/ou demandeur d'emploi	Attestation de l'organisme de chômage mentionnant les dates de début et fin d'inscription et indiquant qu'aucune dispense pour études n'a été obtenue durant cette période
Si vous avez effectué d'autres sortes d'activités il est demandé de justifier votre emploi du temps pour ces périodes par des documents officiels probants	Types de justificatifs : Attestation des allocations familiales stipulant la non perception d'allocations. Maladie : certificat médical Accouchement: une composition de ménage. Voyage : billets d'avion, copie de passeport, visas, notes d'hôtel, attestations d'activités à l'étranger.
DIVERS	
30 euros pour frais de dossier	par virement bancaire (voir détails sur le site)
1 photo d'identité récentes	bien indiquer nom et prénom au verso
Bilan de santé	Uniquement si vous avez déjà effectué une année d'études supérieures en Belgique
DOCUMENTS SPECIFIQUES POUR ETUDIANTS HORS UE résident en Belgique	
Si le père ou la mère de l'étudiant.e réside en Belgique	Une composition de ménage sur laquelle figurent l'étudiant.e et son ou ses parents, datée à partir de juillet 2024
Le père ou la mère de l'étudiant.e est de nationalité belge ou réfugié reconnu en tant que tel en Belgique	Copie de la carte d'identité et composition de ménage (datée à partir de juillet 2024)
L'étudiant.e est candidat réfugié ou réfugié reconnu en tant que tel	Une attestation du Commissariat Général aux réfugiés ou de l'Office des étrangers ou de l'Administration communale reprenant l'état de la procédure
L'étudiant.e est marié et son conjoint réside en Belgique et y travaille ou perçoit des revenus de remplacement à titre personnel.	1. Composition de ménage (datée à partir de juillet 2024) ET 2. Attestation de l'employeur en cours de validité ou de l'organisme concerné
L'étudiant.e vit en cohabitation légale et son cohabitant réside en Belgique et y travaille ou perçoit des revenus de remplacement à titre personnel	1. Composition de ménage (datée à partir de juillet 2024) ET 2. Attestation de cohabitation légale ET 3. Attestation de l'employeur en cours de validité ou de l'organisme concerné
L'étudiant.e perçoit un revenu mensuel du CPAS	Attestation du CPAS mentionnant l'octroi du revenu d'intégration sociale
L'étudiant.e travaille en Belgique et est titulaire d'un permis A,B ou C	1. Permis de travail couvrant l'année académique. 2. Contrat de travail à durée indéterminée. 3. Fiches de salaire (dont le montant ne peut être inférieur au montant du Revenu d'intégration sociale pour isolé). 4. Attestation de l'employeur ou de l'organisme concerné

Lors de l'épreuve d'admission l'inscription est provisoire. Une fois l'épreuve d'admission réussie, il y a lieu de procéder à l'inscription définitive dans l'école (dossier complet pour le 30 septembre 2024 au plus tard)

Pour tout renseignement complémentaire :

Secrétariat de l'ESA Le 75 : info@le75.be Tel: +32 (0) 2 761 01 24 (ou 21 ou 25)

Service des équivalences : www.equivalences.cfwb.be Tel :+ 32(0) 2 690 86 86